

ce nouveau créancier serait exposé à des risques dont il serait souvent la victime. *Ce grand inconvénient cessera, si le nouveau créancier peut découvrir dans un registre public les charges dont les immeubles de la personne avec laquelle il va traiter peuvent être grevés*; et s'il est sûr que, faute d'inscription sur ces registres, les priviléges et les hypothèques, quoique existant par la nature de la créance, seront sans force et sans effet.

“ Tels sont les motifs qui ont déterminé le législateur à soumettre les priviléges à la formalité de l'inscription.”

Deuxième passage : “ *Que le privilège n'acquière, si l'on veut, toute sa consistance, et même sa capacité propre, que du moment où il est inscrit* (1), cela est possible, et concordant avec le principe qui veut que le privilège n'ait d'effet que par l'inscription, et il sera vrai de dire, dans ce sens, que le privilège n'a d'effet qu'à compter de la date de l'inscription ; mais il faudra convenir aussi que son effet, quoi qu'il ne commence qu'avec l'inscription, sera toujours d'assurer aux créanciers privilégiés la préférence sur tous les créanciers hypothécaires, quelque soit la date de leur inscription.....”

“ Mais pourquoi ce principe de l'inscription des priviléges a-t-il été établi ? Un principe n'est en définitive qu'une règle générale ; et toute règle tend à un but certain, à un certain résultat utile. Or, en matière de privilège, quel but, quel résultat se propose-t-on exigeant l'inscription ? M. Tarrible a commencé par le dire ; puis, il semble l'avoir oublié. C'est de donner aux tiers, *un moyen simple et facile de connaître les créances privilégiées*, d'empêcher qu'un autre créancier ne soit exposé à des risques dont il serait souvent la victime. Eh bien ! ce but sera-t-il atteint, si l'inscription sert à primer les créanciers hypothécaires qui n'en ont pas trouvé de trace quand ils ont traité avec le débiteur ? Evidemment non. C'est donc ne rien dire et chercher à se faire

(1) Voilà une de ces phrases très rares chez M. Tarrible, mais aujourd'hui fort à la mode, et redoutées de l'honnête lecteur qui prend la chose au sérieux, et se croit obligé d'y trouver un sens.